



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Date de mise à jour : juillet 2022

INTITULE DU POSTE : Professeur relais aux Archives départementales des Yvelines	CATEGORIE : Professeur du 2 nd degré. Poste ouvert aux contractuel(le)s : NON
INTITULE DU RECRUTEUR : rectorat de l'académie de Versailles	ORGANISME DE RATTACHEMENT : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
DOMAINE FONCTIONNEL :	EMPLOI TYPE* : * REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
DATE DE DISPONIBILITE : Octore 2022	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : rectorat de l'académie de Versailles
DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR : L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près d'1 200 000 élèves, l'académie de Versailles accueille et gère plus de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).	

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Activités du service

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) a une fonction de conseil, de proposition, d'impulsion, d'accompagnement et de suivi pour l'ensemble des domaines, démarches et activités situées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Animée par la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère de la rectrice, la DAAC met en œuvre les procédures relatives aux projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) des collèges et des lycées, accompagne les équipes pédagogiques et leurs partenaires artistiques, scientifiques et culturels, conçoit et organise les actions de formation des professeurs dans les différents domaines de l'EAC, participe, avec les IA-IPR concernés, au suivi des enseignements artistiques en partenariat (théâtre, cinéma, danse). Elle travaille en étroite liaison avec les services académiques (DSDEN, corps d'inspection pédagogique, EAFC, DAVL, DAF, DOS...) et avec la Direction régionale des affaires culturelles (ministère de la culture) et les collectivités territoriales.

- Activités du service des Archives départementales des Yvelines

Direction du Conseil départemental, les Archives départementales des Yvelines sont organisées de manière fonctionnelle, suivant la chaîne archivistique : le service « Archivage et services aux collectivités et administrations » (ASAC), chargé de l'évaluation et de la sélection des archives publiques, collecte, pilotage et déploiement de l'archivage électronique ainsi que des projets de dématérialisation du Département des Yvelines ; le service « Traitements et diffusion numérique », chargé des opérations de classement, conservation, restauration, numérisation et diffusion en ligne des documents versés ou confiés au Département. Il comprend notamment un laboratoire photographique. Enfin, le service des Publics est chargé de l'accueil et des recherches (à distance et en salle de lecture pour l'orientation des lecteurs), de l'action éducative, du développement des publics et de la médiation, physique ou en ligne.

Au sein du service des Publics, cellule « Développement des publics », en lien direct avec la responsable de l'action éducative et pédagogique, le/la professeur relais contribue à définir et à conduire la politique pédagogique à destination du public scolaire et des enseignants.

Au niveau académique, le réseau des professeurs relais est coordonné et animé par la délégation académique à l'action culturelle.

Sous la double tutelle du rectorat de Versailles et de la direction des Archives départementales des Yvelines, le/la professeur relais, a pour mission de (d') :

1. **Accompagner les équipes pédagogiques** dans la conception et la mise en œuvre de projets interdisciplinaires d'éducation artistique et culturelle en prenant en compte les spécificités et besoins des territoires : conseil aux enseignants, accompagnement des dispositifs d'éducation artistique et culturelle dans le respect de leur cahier des charges (PACTE, résidences, actions spécifiques...), contribution à la préparation de l'accueil des élèves. Ce travail prendra appui sur le réseau d'éducation artistique et culturelle et l'application ADAGE ;
2. **Contribuer à la formation initiale et continue** des enseignants des 1^{er} et 2nd degrés afin d'aider les équipes pédagogiques à concevoir et mettre en œuvre avec leurs élèves : des projets interdisciplinaires d'éducation artistique et culturelle en partenariat avec des structures artistiques culturelles et des organismes de recherche ; à initier leurs élèves aux méthodologies et enjeux de la recherche documentaire.
3. **Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques** : documents, dossiers thématiques prenant appui sur la programmation de l'institution culturelle et le fond des archives et en lien avec les programmes d'enseignement, etc. ;
4. **Informers la communauté éducative** des activités et des ressources proposées par l'institution culturelle (site académique et site du partenaire culturel, revue DAAC'tualité, Open Agenda, padlets...).

Dans le cadre de cette mission, vous serez rémunéré 3 IMP. Vous serez placé sous les autorités fonctionnelles du responsable de l'institution culturelle, de la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, et de l'inspecteur pédagogique régional référent, auxquels vous adresserez à la fin de l'année scolaire un rapport d'activité comportant des éléments qualitatifs et quantitatifs.

SPECIFICITES DU POSTE :

Encadrement : NON

Conduite de projet : OUI

Poste logé : NON

Type de logement : Non applicable

Contraintes : déplacements fréquents en Ile-de-France, mobilisation possible en soirée

Autre : Néant

COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES

Savoirs :

- Connaissance de l'éducation artistique et culturelle, de ses enjeux politiques et de son réseau ;
- Connaissance du fonctionnement d'un fond d'archive et des enjeux de la recherche documentaire.

Savoir-faire :

- Capacité à mener la critique interne et externe d'un document historique ;
- Capacité à l'expertise d'un contexte, d'une situation, d'un projet dans le cadre de l'EAC ;
- Aptitude à rendre compte de manière synthétique et à conseiller l'autorité hiérarchique ;
- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle, notamment de projets conduits en équipe et en partenariat ;
- Une capacité d'organisation et de méthode, une maîtrise de la bureautique (Excel, Word, PowerPoint...), des usages internet et d'outils en ligne ainsi qu'une adaptation à l'administration d'applications académiques (ADAGE...).

Savoir-être :

- Aptitude au travail en équipe et à la communication.

PERSONNES A CONTACTER : adresser le dossier de candidature (CV, lettre de motivation) avant le 21 septembre 2022, à l'attention de :

- Madame la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,
Courriel : ce.daac@ac-versailles.fr
- Madame l'inspectrice régionale d'histoire-géographie,
Courriel : sophie.gaujal@ac-versailles.fr
- Madame la coordinatrice académique des professeurs relais,
Courriel : frederique-bett.richard@ac-versailles.fr

- Archives départementales : Monsieur Romain Dugast, chef des services aux publics, rdugast@yvelines.fr ;
Madame Mathilde Deuve, Responsable de la cellule Développement des publics, mdeuve@yvelines.fr

La commission qui statuera sur les candidatures se tiendra fin septembre 2022.